Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

407e année - 22 juin 2018 - nº 125 - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

La Cour des comptes fustige les niches fiscales

JURISPRUDENCE

Page 7

Constitutionnel

Jean-Pierre Camby

Un retard de transmission d'un jour ouvré du compte de campagne par l'expert-comptable n'entraîne pas l'inéligibilité du candidat (Cons. const., 1er juin 2018)

■ Sûretés / Garanties Gwénola Courtel

La mention manuscrite dans un engagement de caution à durée indéterminée et l'assiette de l'appréciation de sa proportionnalité (Cass. com., 15 nov. 2017)

■ Urbanisme / Construction

Paul-Ludovic Niel et Juliette Bureau-Simonpietri

La législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement à l'épreuve du droit de l'urbanisme (Cass. 3° civ., 14 févr. 2018)

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques Bertrand Galimard Flavigny Le galop n'est pas ce qu'il montre ACTUALI^{*} La semaine fiscale

La Cour des comptes fustige les niches fiscales 13618

Frédérique PERROTIN

Le coût des 457 dépenses fiscales est pointé du doigt par la Cour des comptes. Outils de maîtrise insuffisants, défaut d'évaluation, objectifs moins ambitieux : les pouvoirs publics semblent avoir renoncé à en maîtriser la progres-

Les conclusions de la Cour des comptes sont sans ambiguïté: « le coût des dépenses fiscales continue de croître en 2017 ». Le montant total des 457 dépenses fiscales aurait en effet augmenté selon les données du PLF 2018 de 5,4 milliards d'euros entre 2016 (87,6 milliards d'euros) et 2017 (93 milliards d'euros). Le poids de ces dépenses fiscales aurait augmenté de 0,6 points de PIB depuis 2011 et s'établirait à près de 4,1 points de PIB en 2017. « Les pouvoirs publics semblent avoir renoncé aux efforts de maîtrise des dépenses fiscales », a résumé le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud.

Un mécanisme de plafonnement inopérant

Le coût des niches fiscales a d'ailleurs à cet égard fait l'objet d'une question ministérielle posée par le sénateur Jean-Noël Guérini (question n° 01812, JO Sénat du 02 nov. 2017, p. 3375). « Dans le tome II « dépenses fiscales » de l'annexe au projet de loi n° 235 (Assemblée nationale, XVe législature) de finances pour 2018 intitulée « évaluations des voies et moyens », on trouve un chapitre traitant du « coût des dépenses

fiscales pour 2018 ». On peut y lire que le montant des dépenses fiscales, qui s'élevait à 87,6 milliards d'euros en 2016, s'élèverait à 93 milliards en 2017 et devrait atteindre 99,8 milliards en 2018, soit une augmentation de près de 14 % en 2 ans », précisait le sénateur. Cette somme est proche de ce que rapportent à l'État l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, de l'ordre de 70 et de 30 milliards d'euros en 2016 commentait ce dernier, ajoutant que « si les mesures proposées par le projet de loi de finances pour 2018 sont adoptées, les niches fiscales passeront à 457, contre 451 recensées en 2017 ». L'article 19 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP) disposait du plafonnement des dépenses fiscales à 81,8 milliards d'euros en 2016 et à 86 milliards en 2017, des montants chaque fois dépassés. Dans ce contexte, le sénateur interrogeait le gouvernement sur les mesures envisagées pour endiguer la hausse constante du montant de ces régimes dérogatoires.

Suite en p. 4

petites-affiches.com

Petites affiches

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél.: 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél.: 01 49 49 06 49

laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 34 52 34